



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 avril 2022

### **OCAPIAT a renouvelé ses instances paritaires pour les 3 prochaines années**

Le conseil d'administration d'OCAPIAT (Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires) a procédé au renouvellement de sa gouvernance paritaire lors de la réunion du 5 avril 2022. Dans ce cadre, ont notamment été élues les différentes instances de l'OPCO dont le Conseil d'administration, le Bureau et la présidence paritaire.

Hervé PROKSCH et Jérôme VOLLE ont été respectivement élus en qualité de Président et de Secrétaire général.

La composition paritaire du nouveau Bureau 2022-2025 est la suivante :

- **Président** : Hervé PROKSCH - FGTA-FO
- **Secrétaire général** : Jérôme VOLLE - FNSEA
- **Vice-président** : Julien HUCK - FNAF CGT
- **Secrétaire général adjoint** : Gérard VIEL - La Coopération Agricole
- **Trésorier** : Dominique BRAOUDE - SNFS (Industrie sucrière)
- **Trésorier adjoint** : Françoise RENARD - SNCEA CFE CGC

#### **Autres membres du Bureau :**

- Alexandre DUBOIS - FGA CFDT
- Fabrice GRESSANT - UNSA 2A
- Marie Hélène JOUANET- UNEP (Paysage)
- Corinne LELONG - La Coopération Agricole
- Clotilde RAES - CNVS (Vins et spiritueux)
- Eloi SCHNEIDER - CFTC

Hervé PROKSCH est salarié d'une cave coopérative vinicole, engagé depuis des années dans le milieu de la formation professionnelle, impliqué notamment dans les politiques de certifications professionnelles et dans la gestion paritaire au niveau régional.

Jérôme VOLLE est vigneron en Ardèche et assure notamment les fonctions de Vice-président de la FNSEA, Président de la CPNE agricole.

L'objectif de la Présidence paritaire est de poursuivre le travail engagé et développer l'accompagnement des branches professionnelles, des salariés et des entreprises du périmètre OCAPIAT et de l'ensemble des territoires.



## A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales), les chambres d'agriculture.

### Chiffres clés 2020

Avec près de **179 000 entreprises** (et dirigeants non-salariés\*) représentant **1,26 million de salariés** dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93 % de moins de 11 salariés)
- **2 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 50 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

\*filière pêche et cultures marines

**S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié**, pour autant susceptibles de recruter un(e) apprenti(e).

**En savoir plus :** [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>  
**Plaquette de présentation** (missions, branches adhérentes, offre de services...).

**Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à [presse@ocapiat.fr](mailto:presse@ocapiat.fr)**